



Plan local d'application de la charte nationale D'insertion de l'ANRU

Programme de rénovation urbaine Ville de Rouen

Entre :

- Le Préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime, Délégué Territorial de l'ANRU, responsable de la mise en œuvre du programme national de rénovation urbaine dans le département de la Seine Maritime.
- La Ville de Rouen, porteur du projet
- Le Groupement d'Intérêt Public du Grand Projet de Ville
- La Communauté Rouen Elbeuf Austreberthe
- L'ensemble des bailleurs, des promoteurs, la société d'aménagement maîtres d'ouvrage : Rouen Habitat, La Plaine Normande, Immobilière Basse Seine, Habitat 76, Logiseine, LOGEAL, Le Toit Familial, Nexity Georges V , ICADE, Foncière logement, Nexity APOLLONIA, Investir Immobilier, Constructa, Rouen Seine Aménagement, Interm'aide Emploi.

Préambule

La Ville de Rouen est engagée dans la réalisation d'opérations de rénovation urbaine d'envergure sur les quartiers Zones Urbaines Sensibles (ZUS) de son territoire (les Sapins, le Châtelet, la Lombardie, la Grand Mare, Grammont). Ces quartiers vont ainsi faire l'objet de profondes restructurations.

D'un montant total de 353 703 503 euros (TTC), ce projet vise à désenclaver ces quartiers, à développer la mixité sociale et à améliorer le cadre de vie des habitants et l'offre d'équipements.

Il comprend ainsi la réalisation de travaux de résidentialisation, de réhabilitation, de construction de logements sur site et hors site, de démolition, d'aménagement...

Avec la signature, le 6 juillet 2009, de l'avenant n°2 à la convention initiale du 8 mars 2005, le Grand Projet de Ville (GPV) de Rouen est entré dans une phase pleinement opérationnelle.

Tous les partenaires de la Ville ont été étroitement associés à ce travail de redéfinition des enjeux, des objectifs et du contenu opérationnel du projet.

Les acteurs essentiels de ce renouvellement urbain sont :

- L'Agence Nationale de Rénovation Urbaine
- la Région
- le Département
- la CREA
- l'Association Foncière logement
- la Caisse des Dépôts et Consignations

Les bailleurs sociaux :

- l'OPAC Rouen Habitat
- la SA HLM le Foyer du Toit Familial
- Habitat 76
- la SA HLM Immobilière Basse Seine
- la Société HLM La Plaine Normande
- la société HLM LOGISEINE
- LOGEAL

Ainsi que :

- la SEM Rouen Seine Aménagement
- Interm'Aide Emploi
- Nexity Apollonia
- ICADE promotion logement
- Nexity Georges V
- Investir Immobilier
- Constructa
- APPOLONIA

Afin de donner une dimension sociale au projet urbain et ainsi de contribuer à sa réussite, ces maîtres d'ouvrage souhaitent profiter de cette opportunité pour favoriser les actions en faveur de l'emploi et de l'insertion. Par conséquent, ils ont décidé de mobiliser les entreprises prestataires en les incitant à favoriser l'accès à l'emploi des personnes qui en sont éloignées.

Une telle ambition s'inscrit dans le cadre législatif de la loi n° 2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, et plus particulièrement au travers de l'adoption d'une « charte nationale d'insertion » qui intègre dans le programme national de rénovation urbaine les exigences d'insertion professionnelle des habitants des ZUS. »

De plus le code des marchés publics, autorise, dans ses articles 14 et 30, l'intégration dans les marchés publics de clauses intégrant des éléments à caractère social ou environnemental qui prennent en compte des objectifs de développement durable.

Cette volonté est traduite par le présent plan local d'application de la charte nationale d'insertion de l'ANRU.

Diagnostic local de l'emploi

Un projet créateur d'emploi

Les opérations programmées dans le cadre du projet de rénovation urbaine des quartiers précités peuvent être le support pertinent d'actions d'insertion.

Leur réalisation nécessite l'intervention de nombreuses entreprises répondant aux appels d'offres des différents maîtres d'ouvrage concernés dans le cadre des opérations d'investissement, de la gestion urbaine de proximité.

L'introduction d'une clause d'insertion liant l'exécution de ces marchés à une action de lutte contre le chômage sera ainsi l'occasion de favoriser le développement d'activités et d'emplois dans ces quartiers, au bénéfice de leurs habitants.

Les principaux domaines d'activités concernés sont :

Le BTP : ouvrier VRD, canalisateur, maçon, coffreur, peintre, plombier, électricien...

Les espaces Verts

Le gardiennage

L'entretien

Dans ces domaines. La clause d'insertion peut-être le moyen de mettre en relation une entreprise avec un demandeur d'emploi motivé, qualifié ou pas.

Situation de l'emploi

► Ville de Rouen (chiffres 2005 à 2008 selon sources INSEE- ANPE- DDTEFP- observatoire CCAS de Rouen)

☞ **109 600 habitants au 1^{er} janvier 2006**

☞ Une population active de **49 670** personnes.

☞ **Un taux de chômage de la Ville de Rouen est à 8,4 % en 2007** mais la tendance est à la hausse en 2008.

☞ **Le nombre de demandeurs d'emploi rouennais (catégories 1,2,3,6,7,8) est de 9263 personnes dont 1664 résidant en Zone Urbaine Sensible au 31 décembre 2006**, et 5798 personnes inscrites en catégorie 1 et 6. Cette catégorie a baissé de 8% entre 2006 et 2007 sur l'ensemble de la ville mais augmente légèrement avec 5816 inscrits au 30-06-2008

Profils des demandeurs d'emploi rouennais (catégories 1 et 6) au 30-06-08 (source ANPE Direction déléguée de Rouen)

hommes	femmes	jeunes – de 25 ans	25 à 49 ans	50 ans et +
3298	2518	1068	4147	601
Total : 5816 inscrits				

Le taux d'individus ayant un bas niveau de formation (études achevées) s'élève à 39,5 % pour l'ensemble de la commune. **Les quartiers dont le taux est supérieur à cette moyenne : Châtelet Lombardie (69% des actifs), Grammont (64,3%), Sapins (62%), Mont Gargan (49%), Grand Mare (43,9%), Saint Clément Jardin des Plantes (42,1 %), Grieu Vallon Suisse (41,5%), Centre Ville Rive Gauche (40,2 %).**

► ZUS de Rouen (chiffres 2005-2008) :

☞ Le poids du chômage de l'ensemble des quartiers GPV est de 29% (à l'échelle de la ville).

☞ La population active de ces quartiers ne représente que 15,85 % de la population active totale de Rouen.

☞ Le chômage des jeunes, qui représentent 24,39% des DE au 31/03/08, est particulièrement préoccupant sur ces sites.

☞ **Au 30/06/2007**, le nombre de demandeurs d'emploi issus des ZUS (Châtelet, Lombardie, Grand Mare, Sapins et Grammont) inscrits à pôle emploi (catégories 1 ; 2 ; 3 ; 6 ; 7 ; 8) est de **1373 tous âges confondus** (- 291 personnes par rapport au 31/12/06) mais a augmenté entre le 31/03/2007 et le 31/03/08 (+ 7% Hauts de Rouen, + 5% Grammont Sablière pour l'ensemble des catégories)

☞ **Au 1^{er} trimestre 2008**, Pôle emploi constate une **nouvelle augmentation** du nombre de demandeurs d'emploi résidant sur le territoire du Grand Projet de Ville de Rouen (+ 144 personnes par rapport au 30/06/2007) soit **1517 inscrits au 31/03/2008 (dont 370 jeunes et 983 DE de catégorie 1)** (source : DDTEFP de Seine Maritime, tableaux de bord des DEFM par ZUS).

Données conjoncturelles au 31 mars 2008

	Nb total demandeurs d'emploi	Nb de DE cat.1	Nb de DE cat 1, 2, 3, 6, 7, 8	Nb de DE cat 1, 2, 3, 6, 7, 8 moins de 26 ans
Hauts de Rouen	1560	853	1300	315
Grammont Sablière	256	130	217	55
TOTAL ZUS	1816	983	1517	370

Note : les chiffres du chômage ne traduisent pas la situation réelle : la MEF, en particulier l'Equipe Emploi Insertion reçoit un public demandeur d'emploi qui n'est pas inscrit à l'ANPE ou qui refuse de l'être. Nous incitons certains d'entre eux à s'inscrire ne serait-ce que pour accéder aux dispositifs de droit commun. La MEF estime que la proportion de demandeurs d'emploi jeunes ou adultes non repérés ou « déconnectés » du SPE représente environ un tiers de son public.

Concernant les jeunes inscrits à la Mission Locale, ils sont au nombre de 690 en 2008 dont 206 nouveaux inscrits. Une partie de ces jeunes est suivie spécifiquement par l'Equipe Emploi Insertion de la MEF. Il est **intéressant de noter que bon nombre de jeunes (les 4/5ème) de ces quartiers ne sont pas ou plus inscrits à la Mission Locale.**

Au 31/12/2005, on dénombre 490 bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé soit près d'un cinquième des bénéficiaires de l'AAH de l'ensemble de la commune. Les quartiers Châtelet Lombardie et Grammont sont sur - représentés par rapport aux autres quartiers de la ville.

Un Service Emploi et Insertion Professionnelle.

Crée en juillet 2009, il marque une volonté municipale en faveur :

- De l'accueil et de l'accompagnement vers l'emploi des rouennais et tout particulièrement de ceux qui en sont très éloignés.
- Du développement de l'offre d'insertion
- Du développement d'un partenariat actif avec le monde économique
- D'un soutien aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique
- D'une meilleure coordination des outils municipaux en faveur de l'insertion professionnelle.

Un outil opérationnel de proximité : La Maison de l'Emploi et de la Formation

Une mission d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'emploi depuis plus de 10 ans. Cette mission est, entre autre, conduite par des conseillers au sein d'une Equipe Emploi Insertion, opérationnelle depuis juin 2003. Cet accueil de proximité s'adresse en priorité aux personnes sans emploi habitant en ZUS afin de faciliter leur accès à l'information, leur orientation et de les accompagner vers l'emploi. Animé en partenariat avec le pôle emploi, la Mission Locale et la Ville de Rouen, il est destiné à créer ou rétablir du lien entre les demandeurs d'emploi et les services d'appui à l'emploi, à la formation. Ce partenariat permet également d'avoir accès au

fichier de la Mission Locale.

Depuis sa création on dénombre une moyenne de 2525 passages par an, dont une grande majorité d'habitants de ZUS.

Une base de données au niveau de l'atelier CV réactualisée régulièrement par les demandeurs d'emploi au fil de leur expérience (formation ou emploi). Un logiciel spécifique installé début 2005 permet de faire des requêtes à partir de critères objectifs : métier visé, permis de conduire, niveau de formation, minima sociaux, âge,

Un partenariat avec l'AFPA.

L'accueil des permanences du PLIE, du CIVIS et du contrat d'autonomie.

Un partenariat actif avec les acteurs de l'insertion desdits territoires et notamment : le CCAS, Interm'Aide Emploi, Les Régies de quartier (Hauts de Rouen et Grammont), le PLIE, l'association de prévention AREJ, la Mission Locale, le pôle emploi le conseil Général au titre du RSA...

Ces partenaires se réunissent au moins une fois par trimestre et plus si nécessaire.

Ces derniers, agissant sur les territoires GPV de la Ville de Rouen connaissent précisément la nature des difficultés d'accès à l'emploi du public. Ces réunions permettent d'affiner notre « approche » des problématiques rencontrées, de communiquer sur l'ensemble des dispositifs existants et de préconiser les actions à mettre en place et leurs méthodes d'application.

Ce groupe peut être élargi en fonction des besoins ou des sujets traités (Organismes de Formation, GIP/GPV, AFPA etc...).

Une pratique de l'insertion dans les marchés publics

Le 28 Janvier 2002, le Conseil de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, aujourd'hui la CREA, a reconnu l'intérêt communautaire du dispositif. Forte de son expérience réussie en terme de Clauses d'Insertion, la Communauté d'agglomération rouennaise, aujourd'hui la CREA, a adressé à ses communes membres, un projet de convention partenariale pour la diffusion et le développement de ces Clauses dans leurs Marchés Publics.

En 2003, suite à une étude des services municipaux, la Ville de Rouen a répondu favorablement à cette assistance technique et gratuite de la direction de l'emploi et de l'insertion de la communauté d'agglomération rouennaise, aujourd'hui CREA, pour la formalisation, le suivi et l'évaluation des démarches d'insertion. Une convention partenariale a été signée en octobre 2003 pour une mise en œuvre début 2004. Elle est toujours en cours pour ce qui concerne les chantiers en Maîtrise d'Ouvrage Ville de Rouen sur l'ensemble du territoire communal.

La communauté d'agglomération rouennaise, aujourd'hui LA CREA a également signé une convention partenariale avec les bailleurs Habitat 76 et LOGISEINE, l'aménageur Rouen Seine Aménagement, le Conseil Régional de la Haute Normandie et les différentes communes de son territoire.

L'objectif Insertion

Dans sa charte d'insertion, l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine impose les objectifs suivants :

- ✓ Un objectif insertion au minimum égal à 5% du nombre total d'heures travaillées dans le

cadre des travaux d'investissement du projet financés par l'agence, réservées aux habitants des zones urbaines sensibles.

✓ Un objectif d'insertion au minimum égal à 10% des embauches directes ou indirectes effectuées dans le cadre de la gestion urbaine de proximité et de la gestion des équipements faisant l'objet d'aides de l'ANRU, réservées aux habitants des ZUS.

Les objectifs d'insertion s'appliquent sur la durée de la convention jusqu'en mars 2011. Pour chaque maître d'ouvrage et selon le cadre juridique qui lui est propre (clause d'insertion conforme au code des marchés publics et/ou recours à des modes de passation de marchés de travaux incitatifs pour le recrutement de personnes en insertion issues des quartiers ZUS)

Au regard des éléments du diagnostic :

→ Les demandeurs d'emploi rouennais issus des ZUS, potentiellement intéressés pour travailler sur les postes émanant de la clause sont nombreux.

→ La Maison de l'Emploi et de la Formation et ses partenaires sont en mesure de proposer des candidats aux entreprises afin de pourvoir les emplois émanant de la clause d'insertion.

Par conséquent, les maîtres d'ouvrage s'engagent à respecter les objectifs minimums de la charte nationale en privilégiant l'embauche de demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle (RSA, ASS, API, DELD, jeunes sans qualification..) habitant prioritairement le périmètre concerné par le projet de renouvellement urbain et plus largement les ZUS de l'agglomération rouennaise.

L'objectif est évalué pour chacune des opérations bénéficiant d'un financement de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine.

L'obligation porte sur un nombre d'heures en insertion à réaliser et sur les caractéristiques des personnes embauchées.

Les personnes pourront être employées selon les modalités choisies par l'entreprise et la législation en vigueur.

- Recrutement direct par l'entreprise (CDD, CDI, contrat en alternance).

- Sollicitation d'une structure d'insertion pour la mise à disposition d'un salarié (GEIQ, ETTI, AI)

- Co-traitance ou sous-traitance de tout ou d'une partie des travaux à une entreprise d'insertion

Modalités de fonctionnement

→ Les Maîtres d'Ouvrage sont des bailleurs sociaux, des promoteurs qui n'ont pas développé en interne l'ingénierie sociale nécessaire au bon déroulement du dispositif, et qui n'ont pas conventionné avec la CREA (Communauté Rouen Elbeuf Austreberthe).

Or, d'importants chantiers de démolition, réhabilitation et construction sont programmés. Il y a donc un enjeu majeur en matière d'application de la clause d'insertion afin de faire bénéficier des demandeurs d'emploi des quartiers des opportunités en matière d'insertion professionnelle qui s'offriront à travers ces chantiers.

Pour accompagner les maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la clause insertion et pour structurer le développement et la diffusion de l'offre d'insertion émanant des opérations d'investissement, la Ville de Rouen a recruté depuis avril 2006 une chargée de mission rattaché à la Maison de l'Emploi et de la Formation.

Elle a suivi, à la demande de la Ville de Rouen, une formation afin de maîtriser les procédures et méthodes déjà utilisées par la CREA dans un souci de cohérence et d'articulation avec l'existant.

Rôle de la chargée de mission :

- *Accompagner les maîtres d'ouvrage dans la mise en oeuvre de la clause d'insertion (chiffrage de l'objectif à réaliser par opération).*
- *Négocier des postes avec les entreprises attributaires des marchés.*
- *Repérer les candidats potentiels et proposer leurs candidatures aux employeurs ou aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique mandataires.*
- *Suivre les personnes retenues pendant l'exécution de leurs contrats et plus particulièrement les candidats issus des ZUS.*
- *Assurer la cohérence des procédures et des démarches des différents acteurs.*
- *Evaluer et communiquer les résultats obtenus auprès des différents partenaires.*

Mise en oeuvre et méthodologie

Chaque maître d'ouvrage est responsable de la mise en oeuvre des objectifs d'insertion et en rend compte au porteur du projet.

✓ En vertu des conventions la CREA intervient en soutien à ; la Ville de Rouen, habitat 76, LOGISEINE, Rouen Seine Aménagement pour la définition, le suivi et l'évaluation de la clause d'insertion.

✓ La chargée de mission de la Ville de Rouen intervient en soutien des maîtres d'ouvrage non conventionnés avec la CREA ; Immobilière Basse seine, La Plaine Normande, Rouen Habitat, Seine Manche Immobilière, Le Toit Familial, Interm'Aide Emploi pour la définition, le suivi et l'évaluation de la clause d'insertion.

✓ Auprès des promoteurs privés, la CREA, la Ville de Rouen et Rouen Seine Aménagement ont déterminé une démarche qui définit le rôle des différentes parties comme suit :

- Rouen Seine Aménagement (aménageur) s'engage à promouvoir auprès des promoteurs la démarche d'insertion par l'économique.

-Les promoteurs s'engagent à développer une démarche d'insertion par l'économique avec leurs entreprises attributaires des travaux et sur chaque opération.

- La CREA informe et sensibilise les promoteurs à la démarche d'insertion par l'économique.

- La chargée de mission de la Ville de Rouen accompagne le promoteur et les entreprises attributaires dans la définition, le recrutement, le suivi et l'évaluation de la clause d'insertion.

<p>Démarrage de l'opération</p>	<p>•Chargé de mission ville ou CREA ↳ Participe à la première réunion de démarrage du chantier. -demande à inscrire au compte rendu de chantier l'insertion ↳ assure le suivi en cours de chantier -Conseille et assiste les entreprises si besoin -restitue par écrit (voir tableau de suivi en annexe) le suivi de l'insertion au maître d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre. -Restitue les éléments du suivi aux référents.</p> <p>•Chargée de mission Ville - Accompagne les personnes en insertion qui n'ont pas de référent - assure le suivi des personnes en lien avec les SIAE, notamment pour la mise en œuvre de formation</p> <p>•Chargée de mission CREA - L'accompagnement des personnes en insertion est assuré par le prescripteur ou l'opérateur d'insertion portant les contrats.</p>
<p>A la fin de l'opération</p>	<p>•Chargée de mission ville ou CREA ↳ Elabore l'évaluation qualitative et quantitative de l'insertion réalisée. ↳ Transmet l'évaluation au maître d'ouvrage.</p> <p>•Maître d'ouvrage ↳ Transmet le bilan de l'insertion au Grand Projet de Ville de Rouen.</p>

Action complémentaire : Equipes d'intervention de proximité

Objectifs

Cette action a été imaginée pour répondre à des remarques récurrentes, exprimées par les habitants des quartiers du Grand Projet de Ville et, en particulier, à l'écart entre l'ambition du projet et la persistance de défaut d'entretien et de maintenance dans les quartiers (mobilier urbain dégradé, tags jamais nettoyés sur certains immeubles, amoncellement de déchets encombrants...)

Sur une année elle permet la (re)mise en situation de travail d'au minimum 50 personnes et la réalisation d'environ 6000 heures de travail.

Les équipes d'intervention de proximité visent deux objectifs prioritaires:

- L'insertion socio professionnelle des publics en difficulté, en permettant la (re)mise au travail d'une cinquantaine de personnes/an au travers d'un panel diversifié de typologie d'intervention, ainsi que la consolidation d'autant de parcours
- La gestion urbaine et sociale de proximité ; cet outil doit largement contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des habitants, de même que pérenniser la valeur économique et l'intérêt social des investissements réalisés sur le bâti et les espaces extérieurs.

Cette action rassemble, d'une part le GIP - GPV et les principaux maîtres d'ouvrage présents sur les sites (Ville, aménageur, bailleurs, unions commerciale..) et d'autre part, des structures d'insertion situées sur le territoire du GPV (association intermédiaire, régies de quartier, entreprise de travail temporaire d'insertion, association d'insertion...)

Modalités d'intervention

L'objectif principal restant la construction et la consolidation de parcours d'insertion socio professionnelle, chaque structure d'insertion par l'économique, partenaire de l'opération, héberge, encadre et accompagne sa propre équipe, composée systématiquement, d'un encadrant et de personnel en insertion et définit ses champs de compétences, d'intervention et les modalités d'accompagnement des publics retenus.

Ce montage a pour avantage de proposer à toutes ces structures d'insertion un support de travail et donc d'insertion :

- Supplémentaire, par rapport à leurs activités courantes, permettant ainsi de positionner de nouveaux publics.
- Planifié, à partir du moment où l'action est lancée, les programmes d'intervention peuvent commencer à s'organiser. Cela permet à chaque structure d'insertion d'anticiper et de déterminer quel public positionner sur quel type d'intervention et à quel moment de la construction et du déroulé de son parcours.
- Diversifié, les typologies d'intervention concernent, tout à la fois des missions courtes ou sur la durée (de quelques heures à quelques semaines), exigeant plus ou moins de qualification et de technicité. Ce sont donc autant de possibilités d'intervention que d'étapes dans la construction de parcours d'insertion adaptés et « sur mesure ».

Le GIP/GPV finance (sur les fonds CUCS/ACSE et FSE) l'équivalent du coût de la main d'œuvre, encadrement compris et assure également la coordination, la gestion et l'évaluation de cette action par l'intermédiaire de son chargé de projet.

Les maîtres d'ouvrages assurent la prise en charge des fournitures et matériaux nécessaires à la réalisation du chantier.

Un bilan semestriel et annuel de cette action est réalisé par le chargé de projet du GIP/GPV. Ces bilans sont adressés aux financeurs de l'action et à la responsable du service Emploi Emploi et Insertion de la Ville de Rouen.

Publics visés

- Jeunes ou adultes domiciliés sur le territoire du GPV, en rupture qui ne fréquentent pas ou plus les services publics de l'emploi ou des structures d'insertion présentes sur le territoire.
- Sans activité professionnelle depuis plusieurs années, pour certains sans qualification
- bénéficiaires du RSA
- rencontrant des difficultés sociales importantes

Désireux de rompre avec l'inactivité et de s'engager dans un processus d'insertion.

Cette action, met les personnes en situation réelle de travail et permet ainsi de repérer, d'utiliser et de valider des compétences professionnelles à partir des gestes, postures et des savoir être. Elle est un lieu dynamique d'apprentissage permettant d'établir des passerelles vers le monde économique et notamment les postes émanant de la clause d'insertion.

Pilotage et suivi

Comité technique

Le comité technique du plan local est animé par la chargée de mission de la Ville de Rouen. Il regroupe, les maîtres d'ouvrage, la DDE représentant territorial ANRU, la DIRECCTE, la Mission Locale de l'agglomération rouennaise, le pôle emploi, les SIAE, la CREA Direction de l'emploi et de l'insertion, le chargé de projet du GIP/GPV.

Il se réunira deux fois par an pour établir un point de situation sur la mise en œuvre du dispositif et son impact sur les bénéficiaires.

Validation des indicateurs de suivi de l'insertion réalisée du point de vue des bénéficiaires et des contrats.

Evaluation du dispositif (points forts, points faibles, propositions d'axes d'amélioration)

Comité de pilotage

Le comité de pilotage est chargé du suivi de la mise en œuvre des objectifs de la charte nationale d'insertion et du respect du plan local. Cette thématique sera abordée au minimum une fois par an.

Animation par l'équipe projet du projet de renouvellement urbain (Ville GPV)

Il regroupe : l'ANRU, le préfet, l'ANRU représentant territorial, la Ville élu en charge de l'urbanisme, les maîtres d'ouvrage, la MEF.

Bilan évaluation

Chaque semestre (en juin et décembre) un bilan et une évaluation de l'insertion seront réalisés par la chargée de mission de la Ville de Rouen et transmis au délégué territorial de l'ANRU, GPV /groupe projet du projet de rénovation urbaine et au FSE (financier en partie du poste de la chargée de mission).

Le bilan sera réalisé à partir des indicateurs déterminés par le comité de pilotage et transmis dans le tableau « suivi des opérations » (voir tableau en annexe).

La CREA communiquera au chargé de mission de la Ville de Rouen, en juin et décembre de chaque année, les tableaux de suivi des opérations menées dans le cadre du plan de rénovation urbaine par les maîtres d'ouvrage avec lesquels elle a conventionné.

Monsieur Remi Caron
Préfet de la Région Haute Normandie
Rouen

Madame Valérie Fourneyron
Députée Maire de la Ville de

Monsieur
Direction Départementale de l'Équipement
Représentant Territoriale ANRU

Monsieur Laurent Fabius
Président de la Communauté
Rouen Elbeuf Austreberthe

Pour Rouen Seine Aménagement

les bailleurs sociaux

Pour Immobilière Basse Seine

Pour la Plaine Normande

Pour Rouen Habitat

Pour LOGISEINE

Pour le Toit Familial

Pour Habitat 76

Pour LOGEAL

L'association

Pour Interm'Aide Emploi

Les promoteurs

Pour APPOLONIA

Pour ICADE Promotion logement

Pour NEXITY APPOLONIA

Pour NEXITY GEORGESV

Pour Investir Immobilière

Pour CONSTRUCTA

Annexes

- Fiche projet
- Fiche de poste (rempli par les entreprises et diffusée par la suite aux différents partenaires des territoires)
- Fiche suivi insertion mensuelle (entreprise)
- Tableau de suivi des opérations



Fiche Projet

OPERATION <i>(Intitulé et localisation)</i>

Maîtrise d'ouvrage :

Maîtrise d'œuvre :

Planning de Consultation :

Publicité légale :

Consultation des entreprises :

Attribution du marché :

Nature des travaux

Estimation du nombre d'heures travaillées pour la réalisation du chantier :

Durée des travaux (par lots si nécessaire)

Nature et montant des différents lots :

Ce document doit permettre à la chargée de mission coordination de l'offre d'insertion de la Ville de Rouen, de mettre en place un programme de gestion prévisionnelle des offres d'emploi émanant des opérations de travaux financés par l'ANRU sur le territoire GPV de Rouen.

Aussi nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre la copie de tous documents relatifs au marché qui nous permettrait de gérer plus efficacement les parcours d'insertion de nos bénéficiaires et les besoins des entreprises en main d'œuvre : planning de réalisation des travaux, entreprises attributaires avec nom et coordonnées du représentant, etc....



Date :

Fiche de poste	
Nom de l'entreprise : Adresse : Secteur d'activité :	
Poste : Contexte : Clause d'insertion opération	
Titre :	
Lieu de travail :	
Description des tâches :	
Travail :	en équipe <input type="checkbox"/> Seul <input type="checkbox"/>
Profil :	
Public :	Jeune <input type="checkbox"/> Adulte <input type="checkbox"/>
domaine et niveau de formation :	Exigé <input type="checkbox"/> Souhaité <input type="checkbox"/>
Expérience professionnelle :	Débutant <input type="checkbox"/> Non débutant <input type="checkbox"/>
Qualités personnelles requises :	
Connaissances nécessaires :	
Contrat : Type de contrat Horaires/temps de travail : Durée du contrat : Rémunération : Date de mise en place :	
Exigences particulières : Vous devez prioritairement habiter une ZUS de Rouen	
Merci de retourner les CV de vos candidats potentiels à Sylvie Mallet par Mail : smallet@rouen.fr Fax : 02.35.12.16.61	



Fiche de suivi insertion

Objectif insertion du marché :	
---------------------------------------	--

Personne engagée :	Entreprise :
Date d'embauche :	Nature - durée du contrat :
Cumul des heures réalisées sur le chantier	
Remarques éventuelles de l'entreprise	

Personne engagée :	Entreprise :
Date d'embauche :	Nature - durée du contrat :
Cumul des heures réalisées sur le chantier	
Remarques éventuelles de l'entreprise	

Personne engagée :	Entreprise :
Date d'embauche :	Nature - durée du contrat :
Cumul des heures réalisées sur le chantier	
Remarques éventuelles de l'entreprise	

Personne engagée :	Entreprise :
Date d'embauche :	Nature - durée du contrat :
Cumul des heures réalisées sur le chantier	
Remarques éventuelles de l'entreprise	



Date de démarrage du chantier	Maître d'ouvrage	Chantier	Entreprise attributaire	Insertion prévue En ETP	Nombre d'heures d'insertion prévues	Heures réalisées	Candidats	Age	Statut social avant contrat	Durée inscription Pôle Emploi (sur 18 mois)	Niveau de formation	Sexe	Commune de résidence	ZUS	QPV	Prescripteur	Métier	Nature du contrat	Durée du contrat en mois	Début	Fin	Cumul des heures	Employeur	Suite candidat à 6 mois	Suite candidat à 12 mois	Commentaires	